

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

L'Ouvrier Diamantaire

*A ses Abonnés
A ses Lecteurs
A ses Amis*

BILAN DE FIN D'ANNÉE

Encore une année qui s'achève et va rejoindre les précédentes dans le néant du passé. Avant d'entrer dans l'an nouveau, recueillons nous quelques instants et jetons un coup d'œil en arrière. Faisons le bilan de notre action pendant les douze mois écoulés et notons les phases heureuses ou malheureuses de notre mouvement.

A bien des égards, l'année qui finit ne fut pas des meilleures pour la classe ouvrière chez qui les divisions persistent et dont les luttes de tendances ont pris à certains moments une acuité à tous points regrettable.

Félicitons-nous d'avoir, au milieu de la tourmente qui brisa tant d'organisations, su maintenir notre Union Nationale qui continue à grouper des Syndicats de toutes tendances.

Bien entendu, pour ce faire, il a fallu qu'elle s'en tint exclusivement à son rôle d'Union Professionnelle. N'importe ! Même confinée dans ce rôle, elle a besogné utilement pour le sort des travailleurs, elle prouvé sa raison d'être, et la nécessité de son existence n'est plus à discuter.

Cependant, pour ceux qui, comme moi, placé à la tête d'une telle Union Professionnelle ont charge en même temps d'alimenter la chronique d'un journal, la question ne laisse pas d'être parfois embarrassante. Bien des questions d'intérêt général doivent être écar-

tées de notre journal parce que les différentes fractions du mouvement ouvrier n'ont pas la même opinion sur elles et que l'exposé d'un point de vue serait souvent le point de départ de polémiques fâcheuses et interminables.

De là, le caractère trop corporatif de notre journal. De ce défaut, nous nous rendons fort bien compte, mais il nous sera impossible d'y remédier tant que les circonstances n'auront pas changé. Nous avons toujours cherché pourtant à concilier ce corporatisme imposé par les malheurs du temps présent, avec l'idéalisme qui n'a jamais cessé d'animer notre mouvement qui fut souvent fois à l'avant-garde du mouvement ouvrier.

1926 fut dominé entièrement par les difficultés financières du pays, et la plupart des mouvements de salaires n'eurent pas d'autre cause.

Pas d'augmentation à proprement parler, mais de simples ajustements ayant pour objet de maintenir aux salaires ouvriers, payés en francs dépréciés, leur pouvoir d'achat.

Situation imprécise et toujours changeante. Incertitude du lendemain. Voilà les caractéristiques de cette année.

Au milieu des fluctuations incessantes des monnaies des divers pays qui nous intéressent, les militants durent faire preuve d'une vigilance de tous les instants pour essayer de maintenir une harmonie relative entre les nécessités de la vie et les possibilités industrielles.

Il est encore trop tôt pour parler de ces faits au passé. En cette fin d'année, l'incertitude demeure plus grande que jamais. Quel sera le sort du franc en 1927 ?

1926 débuta dans une activité industrielle qui se maintint du reste pendant la plus grande partie de l'année. S'il y eut des mois plus creux que d'autres, il n'en est pas moins vrai qu'il n'y eut aucun chômeur en France.

A ce moment, nos organisations qui viennent de recevoir l'impulsion et les directives du Congrès de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires sont

en pleine période d'aménagement intérieur et d'activité revendicatrice.

Pour permettre à l'Union Nationale des Ouvriers Diamantaires de faire face aux nouvelles charges qui lui incomberont à partir du 1^{er} janvier 1927, les Syndicats consentent à augmenter la cotisation qu'ils paient à cet organisme. Pour ce faire, les Syndicats de province sont obligés d'augmenter la cotisation individuelle de leurs adhérents.

Cette augmentation — opération toujours douloureuse et délicate dans nos organisations françaises — est votée sans trop de tirage, et un effort sérieux, bien qu'encore insuffisant, est accompli.

Cependant, dans cet ordre d'idée, quelques sections restent en retard : Lyon, Thoiry et Nemours feront bien de remettre la question sur le chantier et de prendre la décision de compléter l'effort commencé, afin de mettre leur cotisation à équivalence avec les autres syndicats provinciaux de l'Union.

Cela leur permettrait de créer ou de développer des œuvres de solidarité au sein des organisations. Ce qui fut fait dans les autres centres au moment du relevé de cotisation dont nous venons de parler en est la preuve évidente : Paris augmente le taux des indemnités de maladie, de chômage, du Sou du Soldat, d'accouchement et de décès ; Saint-Claude double ses secours de maladie, d'accouchement et du Sou du Soldat ; Taninges crée une caisse de maladie.

Ces questions d'Administration intérieure et de solidarité n'entraînent en rien l'action revendicatrice et les objectifs assignés par le Congrès de l'Alliance Universelle n'étaient pas perdus de vue.

Comme cadeau d'étrennes, Paris obtient un contrat qui réglera automatiquement la question des salaires par la variation de l'indemnité de vie chère suivant l'indice du coût de la vie, avec révision mensuelle. Cet accord qui a fonctionné toute l'année a donné pleine satisfaction aux intéressés.

En outre, Paris obtient au même moment une semaine de vacances payées.

En province, où une augmentation avait été obtenue en date du 1^{er} Décembre 1925, la question des vacances annuelles restait aussi posée. Malgré des interventions réitérées de la part des organisations, les patrons refusaient d'accorder cette réforme. Cela devait aboutir à un conflit. Il se produisit fin mars, et après une semaine de grève, satisfaction fut obtenue, avec cette différence que les patrons se refusent à collaborer à l'application de la réforme. Toutefois, l'essai qui fut fait en août parait concluant, et il semble que les vacances pourront continuer à être prises dans les mêmes conditions.

Au 1^{er} août, nouvelle augmentation des salaires. Ce fut le dernier mouvement de salaires de l'année pour les ouvriers de province. La revalorisation du franc français se produisant au moment où venait d'avoir lieu la stabilisation du franc belge ne nous permit pas de donner suite à un projet de revendications.



Nos effectifs n'ont pas subi de changements importants. Le champ de recrutement est très limité et rares sont les noyaux inorganisés de quelque importance. Citons pourtant Cruseilles, Serraval et Annemasse, dans la Haute-Savoie, Tarbes, dans les Hautes-Pyrénées. Ajoutons que dans ce dernier centre la façon de travailler est tout à fait différente de la méthode habituelle.

Nous avons eu quelques déboires avec certaines sections du Syndicat de Saint-Claude : Nous avons perdu quelques syndiqués dans le centre essentiellement rural de Corveissiat (Ain). Parce qu'à la faveur de la période d'activité industrielle ils ont pu se procurer du travail directement à Anvers ou à Paris, ces ouvriers croient qu'ils sont devenus des patrons. Les événements se chargent peut-être prochainement de leur désiller les yeux.

Quelques ouvrières de Nantua (Ain), ont aussi fait déflection. A tort ou à raison — à tort, croyons-nous — ces ouvrières prétendent que l'unique patron de la place leur donnait du mauvais travail parce que syndiquées, tandis qu'il donnait le bon travail à faire à ses ouvriers du dehors. Comme si ce patron achetait ou recevait deux sortes de bruts : une pour les syndiqués, une pour les autres ! Comme si la capacité technique des ouvriers n'était pour rien dans l'affaire ! Disons que parmi les ouvriers que ce patron occupe au dehors, il en est des syndiqués qui n'ont pas à s'en plaindre. Gardons-nous de conclure. Espérons seulement que ces ouvrières reviendront à une plus juste conception de leur devoir et de leur intérêt.

Un autre centre en pleine désorganisation est Gex. Là, le dépérissement du métier, abandonné chaque jour davant-

tage, est la principale cause de cet état de choses. Néanmoins, certains ouvriers qui se targuent d'idées avancées et font montre de conceptions syndicalistes, sont inexcusables. A toutes les tentatives par la parole ou la correspondance, ils ne savent qu'opposer la force d'inertie. Ils promettent tout ce que vous voulez, mais, vous parti, n'en tiennent aucun compte. Qu'ils ne se plaignent pas s'ils sont un jour victimes de leur isolement.

Par contre, notre besogne de recrutement s'est poursuivie dans toute la région du Jura et si nous n'avons qu'une section nouvelle à l'organisation, c'est qu'il n'y plus de noyaux importants à organiser dans la région. Le travail de recrutement s'est poursuivi dans des centres déjà partiellement organisés et auprès des isolés épars un peu partout. Nous avons pu cependant, à la faveur de circonstances favorables, organiser une partie des ouvriers de Sellières (Jura), centre éloigné de St-Claude où, jusqu'à présent, jamais l'organisation n'avait pu prendre pied.

Tout compte fait, cela se traduit par une légère augmentation d'effectifs. Paris a vu augmenter quelque peu le contingent de ses syndiqués, du fait des apprentis admis au cours de l'année. En province, le nombre des apprentis admis en 1926, suffit à peine à combler les vides creusés par les abandons et les décès.

Au total, l'Union Nationale compte environ 70 adhérents de plus que l'an dernier. Chiffre insignifiant, dira-t-on. Chiffre considérable, si on le compare au nombre restreint des ouvriers diamantaires français, et surtout au chiffre tout à fait minime des inorganisés.



L'œuvre du *Rayon de Soleil* s'est aussi sensiblement fortifiée au cours de cette année.

La récolte de la poudre noire est définitivement entrée dans nos habitudes et, à part quelques exceptions de plus en plus rares, cette récupération est faite consciencieusement.

Pour les autres recettes dont s'alimente l'œuvre, Paris a fourni le chiffre le plus important par ses fêtes. Nous en remercions les camarades de Paris, et nous ne célerons pas la déception que nous éprouvons à ne pouvoir les imiter. Ainsi à Saint-Claude, impossibilité de donner un bal fructueux, la seule salle suffisamment vaste n'étant louée qu'aux Sociétés qui prêtent leur concours aux Fêtes de Bienfaisance (assez nombreuses) organisées par la Ville, donc aux Sociétés d'agrément. Un concert ? Les éléments dont nous disposons sur la place sont déjà surchargés et, pour qui les a vu de près, il est vraiment impossible d'exiger d'eux davantage. Il ne faut pas parler de faire venir des éléments du dehors, car alors il ne saurait plus être

question de bénéfice. Renonçons donc à cette idée.

Toutes ces recettes qui nous sont venues de différents côtés font que l'œuvre est dans une situation financière assez prospère et que nous avons le plaisir, dans ce même bulletin, d'annoncer la prolongation de la durée des secours.



Voici, très brièvement terminée, notre revue de fin d'année.

Portons donc nos regards vers l'avenir. Malgré le travail accompli, beaucoup de besogne reste à faire.

Depuis quelques semaines, par suite de la revalorisation du franc, la menace du chômage est apparue. Il est certain qu'une période de difficultés va s'ouvrir. Il est certain que certains patrons, oubliant les beaux bénéfices qu'ils firent lorsque le franc dégringolait et que les salaires ouvriers restaient en retard, chercheront à faire supporter aux ouvriers le poids de la situation nouvelle et proposeront des rabais. En certains centres la question est déjà posée. En d'autres centres, nous avons eu vent déjà de maintes manœuvres. Plus que jamais il importe donc que nous nous sentions les coudes.

Beaucoup de questions restent en suspens, et nous aurons à y revenir. Mais pour le moment, la plus pressante, celle qui doit requérir toute notre attention, c'est de conserver le pouvoir d'achat de nos salaires et de nous opposer à toute manœuvre qui aurait pour but d'y porter atteinte.

Plus grand sera le nombre de nos syndiqués et plus notre action sera efficace. Il importe donc que tous ceux qui se trouvent en contact avec des inorganisés accomplissent la besogne de propagande qui s'impose. Jamais la solidarité ouvrière n'a eu un sens plus précis et plus clair.

Tous à l'organisation ! Tel doit être le mot d'ordre de ralliement des ouvriers en 1927.

Et, puisqu'au début d'une année nouvelle il est d'usage de formuler des voeux, nous faisons simplement celui d'être entendus.

E. PONARD.

Van Berckelaer en France

Nous sommes informés de la venue prochaine en France de notre camarade Van Berckelaer, secrétaire de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires.

Incomplètement renseignés sur la date exacte de son arrivée et sur le temps dont il dispose, nous ne savons pas encore quels centres pourront être visités.

Nous aviserais pour le mieux.

" RAYON DE SOLEIL "**Les Etrennes de nos Malades**

A la suite du résultat donné par la dernière épuration de poudre noire, le Comité de l'Union Nationale, usant des pouvoirs qui lui furent donnés par le Congrès de Paris, décide :

" A partir du 1^{er} JANVIER 1927, la durée des secours alloués par le Rayon de Soleil est portée de 180 jours à 210 JOURS (7 mois) par période de douze mois.

" Cette mesure n'a pas d'effet rétroactif".

**

Ainsi, peu à peu, se développe notre œuvre, s'améliore le régime de nos secours.

Au début du *Rayon de Soleil* — cela n'est pas bien vieux — la durée de ceux-ci était de 150 jours. Elle fut portée plus tard à 180 jours. Aujourd'hui elle passe à 210.

Notre ambition est de faire plus et mieux. Qu'on nous donne un peu de temps et qu'on nous fasse confiance.

Mais surtout, qu'on ne néglige pas la récolte de la poudre noire.

Nous savons que sept mois de secours par année sont encore insuffisants dans une maladie comme la tuberculose.

Nous savons que beaucoup d'enfants de nos syndiqués auraient besoin d'un milieu plus sain, d'un air plus pur.

Patience ! Paris ne s'est pas fait en un jour.

Chaque jour apporte sa pierre à l'édifice.

Il dépend un peu de chacun de vous qu'il s'élève plus rapidement.

Du soin que vous mettrez à recueillir la poudre, à nous procurer des ressources, dépend l'amélioration de notre œuvre.

E. P.

AUX TRÉSORIERS

Pour permettre le règlement rapide des comptes de fin d'année nous insistons tout particulièrement auprès des trésoriers pour qu'ils se mettent aussi rapidement que possible à jour de leurs cotisations envers :

L'Union Nationale et le Rayon de Soleil ; L'Alliance Universelle.

Le retard d'un seul syndicat entraîne l'ajournement des comptes et est préjudiciable à la bonne marche de l'organisation.

E. PONARD.

**

Pour tous vos envois de fonds à l'organisation, utilisez notre chèque postal :

**E. PONARD, Saint-Claude
C/C. 8147, DIJON**

LES ÉTRENNES

I

Décembre est mort sous le verglas
Que les hivers ont pour cortège,
Et ses débris s'en vont, sans glas,
Roulés dans un linceul de neige
Sous la torpeur d'un ciel troubant
Charge d'ennuis, d'effroi, de haines.
Peuple, voici le jour de l'an
Qui vient t'apporter des étrennes !

II

Le froid sévit, la faim paraît
Dans les taudis où tout est sombre ;
Comme le loup dans la forêt
Le malheur se repaît dans l'ombre !
Au poids de l'or le pain se vend
Pour le bonheur des bourses pleines.
Peuple, voici le jour de l'an
Qui vient t'apporter des étrennes !

III

Pour écraser les maigres os,
Les maigres os du prolétaire,
L'immense poids des lourds impôts
Vient s'ajouter à sa misère.
Les financiers, ivres d'argent,
Saignent le monde aux quatre veines ;
Peuple, voici le jour de l'an
Qui vient t'apporter des étrennes !

IV

Sous le soleil des pays chauds
De pauvres gars tombent par mille,
Pour enrichir des « coloniaux »
Aux appétits de crocodiles !
Pour imposer leur joug sanglant
Les dictateurs forgent des chaînes ;
Peuple, voici le jour de l'an
Qui vient t'apporter des étrennes !

V

Avec les sous des gueux transis,
Qui n'ont pas eu l'or des récoltes,
On a chargé tous les fusils
Qui sont braqués sur nos révoltes.
Les heureux jours que l'on attend
Seront des jours noyés de peines.
Peuple, voici le jour de l'an
Qui vient t'apporter des étrennes !

Eugène BIZEAU.

Aux Camarades du Syndicat de St-Claude

Nous devons renvoyer à la Fédération et à l'Union Départementale, avant le 15 janvier 1927, les timbres 1926 non utilisés.

Passé ce délai, les timbres ne seront plus repris et seront donc une perte sûre pour le Syndicat.

Afin d'éviter cette perte, nous invitons tous les collecteurs à renvoyer sans retard les bordereaux de cotisations de décembre.

Pour la même raison, le collectage dans les ateliers de St-Claude et d'Avignon aura lieu au cours de la première semaine de janvier.

Il importe que la situation de tous nos syndiqués, soit à jour à la fin de l'année, de façon que l'organisation puisse vous présenter une situation financière absolument nette.

Que tous en prennent bonne note.

Le Trésorier, M. HUGONNET.

Dans les Centres**FRANCE****Saint-Claude et ses Sections.**

La situation est stationnaire et l'ensemble des ouvriers continue à être occupé d'une façon normale. A signaler pourtant que des ouvriers chôment partiellement, notamment dans les maisons Waille et Emile Dalloz. Faut-il voir dans ce fait le début d'un commencement de crise ? Nous ne le pensons pas, car il est certain que dans la première maison citée, l'avance des marchandises débrutées est assez importante.

Pour la seconde maison, nous prions nos lecteurs de se reporter au précédent bulletin qui annonçait qu'elle venait de perdre une partie importante de son personnel polisseur de Foncine-le-Haut. Qu'il y ait corrélation entre ces deux faits, n'est pas improbable. Nous sommes d'autant plus portés à croire qu'il en est ainsi que nous savons que des ouvriers ont été sollicités de travailler pour cette maison.

— La semaine dernière des patrons ont encore embauché des ouvriers.

— La Bourse du Travail, poursuivant sa lutte contre la vie chère, a continué pendant tout le mois ses ventes de fruits et légumes.

Un aperçu de quelques prix pour des marchandises de première qualité :

Choux de Bruxelles : 1,40 à 2 francs le kilog.

Carottes : 0,90 le kg, au lieu de 1,50 à 2 fr. ;

Oignons : 1,25 le kg, au lieu de 2 francs ;

Salsifis : 4,50 la botte, au lieu de 6 à 7 fr. ;

Pommes : 3 francs le kilog, au lieu de 3,50 à 4 francs.

Oranges : 0 fr. 35 la pièce, au lieu de 0 fr. 65.

Aussi les arrivages sont enlevés en quelques instants.

La Bourse du Travail est décidée à poursuivre son action, à l'intensifier ; au besoin à l'étendre à d'autres produits, si les mercantins de tout poils ne consentent pas à faire au public des prix un peu plus raisonnables.

— Divonne et Saint-Germain-de-Joux se plaignent de la mauvaise qualité des bruts.

— A St-Claude, la Maison Jaillot et Ponard s'est installée dans un nouvel atelier.

— Le petit atelier monté par M. Georges Chapuis, à Evian-les-Bains (Hte-Savoie), est fermé et sa disparition est probable.

**RÉUNIONS**

Conseil. — Les membres du Conseil d'Administration du Syndicat et du Comité de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu *Mardi 4 Janvier*, à 18 heures, Maison du Peuple, salle Jean Jaurès.

Générale. — Tous les camarades sont invités à assister à la réunion générale qui aura lieu *Mercredi 5 Janvier*, à 20 h. 30, salle n° 4 de l'Etablissement de Bains-Douches.

A l'ordre du jour : Proposition patronale de baisse.

Pour le détail de l'ordre du jour consulter les convocations.



Taninges. — La situation est stationnaire. Le travail, assez abondant, est de qualité moyenne.

Felletin. — Tout le monde continue à travailler normalement, mais la qualité des bruts laisse toujours à désirer.

— La Coopérative, poursuivant ses travaux d'aménagement, fait procéder à l'installation du chauffage central.

Nemours. — Tout le monde est occupé normalement et il n'y a rien de particulier à signaler.

Lyon. — Nous avons reçu la lettre suivante que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer :

Lyon, le 10 décembre 1926.

Monsieur le Rédacteur
de *L'Ouvrier Diamantaire*.

Veuillez, je vous prie, faire insérer la note suivante en réponse aux articles parus dans les numéros d'octobre et novembre, me concernant :

En réponse aux deux articles d'octobre et novembre parus dans cette colonne, et dont un relevé ne m'est parvenu que le 6 courant, j'avais bien préparé une réponse qui aurait été trop longue ; j'ai dû l'abandonner, parce que, depuis deux mois que ma femme est au lit, j'ai pensé qu'il était plus urgent de déployer toute mon intelligence et mon dévouement à lui donner mes soins les plus empressés, que de répondre point par point à ceux qui m'accusent, si ce n'est un simple mot par acquit de conscience.

Je dis donc que je n'ai jamais refusé mon entrée au Syndicat, pas plus que mes cotisations, que j'ai donné toutes explications utiles au moment opportun à un agent de l'organisation désigné pour me faire une visite et si je ne suis pas syndiquée momentanément, qu'ils se frappent la poitrine en disant : « *Par ma faute* ». Ils auraient dû accepter la proposition qui a été faite par cet agent et que j'ai acceptée moi-même.

Au sujet du travail au rabais dont ils m'accusent, j'ai également fourni la preuve du contraire en exposant les pièces nécessaires à ce même agent et je n'ai pas à y revenir.

A bon entendeur, salut ! Elie DALLOZ.

Paris. — La situation plus calme des affaires devait avoir sa répercussion sur notre place et les patrons présentèrent sans tarder une proposition de rabais.

Cela débute par une demande directe de la Maison Lek à son personnel.

Celui-ci répondit, comme c'était son devoir, qu'il ne pouvait prendre en considération une demande individuelle et que l'organisation ouvrière ne pourrait discuter qu'une proposition émanant de la Chambre Syndicale Patronale.

Quelques jours après, l'organisation patronale faisait une proposition de rabais de 20 % sur les salaires de base.

La délégation ouvrière qui reçut cette proposition ne manqua de faire remarquer que les salaires étant régis par un contrat basé sur le coût de la vie, il n'y avait rien à changer à la situation, et que le contrat qui jusqu'à présent a joué à la hausse, jouerait en sens inverse dès que le coût de la vie baissait.

L'Assemblée Générale du Syndicat Ouvrier devait approuver cette manière de voir et c'est à la presqu'unanimité que la proposition patronale fut rejetée.

L'organisation ouvrière n'est d'ailleurs pas intransigeante et dans sa réponse au Syndicat patronal, elle se déclare prête à examiner la situation dès que les circonstances l'exigeraient.

L'échelle mobile continue à jouer. Pour ce mois, elle n'a apporté qu'un changement infime aux salaires. A partir du 20 décembre 1926, l'indemnité de vie chère passe à 153,35 par semaine, soit une augmentation de 2,80 sur le mois précédent.

— Le petit congrès qui devait s'occuper de la question de l'apprentissage à Paris, et dont la date avait été fixée aux 8 et 9 janvier, est repoussée d'une quinzaine de jours, le Permanent étant indisponible à cette date par suite de la venue probable du Secrétaire International.

— Par suite du ralentissement de la situation, il s'est produit un certain changement dans les ateliers de la place. Les ouvriers quittant une maison ont trouvé à s'emboucher assez facilement chez d'autres patrons.

SUISSE

Bienne. — L'information privée, concernant la durée du travail dans l'industrie diamantaire sur la place de Bienne, parue dans le dernier numéro de ce journal, était quelque peu exagérée. Il n'y a que l'atelier Fuchs et Monney, le plus important atelier de la place sans doute, qui ait décidé de ne pas faire travailler le lundi jusqu'à nouvel avis. Dans les autres maisons, la durée du travail reste à 48 heures par semaine.

Nous ne croyons pas que cette réduction de la durée du travail soit imputable au fait que les affaires vont mal. Comme elle est en corrélation avec une tentative de baisse du tarif qui doit s'appliquer dans toutes les maisons de la place, M. Louis Monney, président de l'Association Suisse des Patrons Diamantaires, ayant fait signer un engagement dans ce sens aux autres patrons, nous supposons que la réduction de la durée de travail décidée par la maison ci-dessus nommée n'est qu'une manœuvre pour influencer le personnel afin qu'il accepte la réduction projetée. Interpellée sur cette réduction de l'horaire de travail, la maison Fuchs et Monney a répondu qu'il s'agissait d'une « mesure d'ordre intérieur » et qu'elle reviendrait à l'horaire normal dès que les circonstances le permettraient.

Quant à la baisse projetée par M. Louis Monney, il s'agit d'une baisse de 20 % sur la marchandise sciée. Jusqu'ici les chatons bruts, 20 pierres pour 1,35 cm. (1) à 1,67 cm. (genre le plus courant fait à Bienne), se payaient, y compris la majoration de 17 %, fr. 2,10 la pierre. Quand il s'agissait de marchandise sciée, le prix de la pierre était réduit à fr. 2, sur quoi il n'y avait rien à dire. Maintenant, à l'instigation de M. Louis Monney, le prix de ces dernières devait être abaissé à fr. 1,68. M. Monney ne s'est pas encore aperçu que pour un patron diamantaire il avait la main un peu lourde, c'est ce qui lui a permis de croire que les diamantaires de la place et son personnel, en particulier, accepteraient tranquillement son cadeau de fin d'année.

Mais il n'en fut rien. Comme le gain moyen des diamantaires de la place de Bienne ne dépasse pas, déduction faite des frais de boort, fr. 50 par semaine et que d'autre part, les patrons ont depuis longtemps reportés le prix de vente du boort de fr. 18 à fr. 20 le carat, les ouvrières et ouvriers se refusent à accepter une pareille baisse, mais par esprit de paix et pour éviter un conflit, ils ont décidé d'accepter une baisse de 10 % sur le scié, ce qui porterait le prix de la pierre à fr. 1,89 au lieu de fr. 2, soit une réduction de 11 centimes par pierre à l'avantage des patrons.

Une proposition dans ce sens fut faite à

l'Association Suisse des Patrons Diamantaires et nous attendons sa réponse.

Une autre question, qui occupe également les diamantaires de Bienne dans leur dernière assemblée, est celle du boort. Comme déjà dit, les patrons ont depuis longtemps déjà reporté le prix de vente du boort à fr. 20 le carat. Mais pour ces fr. 20, les diamantaires de Bienne ne reçoivent pas du boort en grains, mais seulement de la poudre, qui peut bien être du boort, mais qui peut aussi être une poudre quelconque : poudre de filières où poudre de bruteur. Or, les diamantaires de Bienne veulent une fois pour toutes avoir du boort en grains et le pilier eux-mêmes. Si au lieu de recevoir un carat de poudre de perlumpimpin ils reçoivent du boort véritable, d'abord ils en auront pour leur argent et ensuite ils pourront produire et gagner davantage. Finalement, les patrons n'y perdront rien, puisque leurs livraisons pourront se faire plus rapidement.

A ce sujet aussi nous attendons la réponse de l'Association patronale.

Dès que ce mouvement aura trouvé sa solution, nous en aviserons les lecteurs de *L'Ouvrier Diamantaire*. Ch. H.

BELGIQUE

La plupart de nos sections ont été tenues au courant, par correspondance, du conflit belge et de son dénouement.

Résumons brièvement les faits :

Le Syndicat, à la suite de demande d'augmentation de salaires que les patrons se refusaient à discuter, proclama la grève dans quatre maisons, dont la maison van Dam, le samedi 4 décembre.

En réponse l'organisation patronale décida le lock-out général et les premiers jours de la semaine suivante la plupart des fabriques se trouvaient fermées et l'industrie diamantaire belge était arrêté dans son ensemble.

Certaines péripéties de ce conflit nous sont encore incomplètement connues et nous ne manquerons pas de renseigner nos camarades dès que nous posséderons des détails plus complets.

Quoiqu'il en soit, devant le lock-out patronal, les ouvriers décidèrent la fondation d'une Coopérative et cette réalisation dut recevoir un commencement d'exécution. Cela ne manqua pas d'inquiéter les patrons menacés dans leurs priviléges, puisqu'au cours de la première semaine de lock-out, ils se déclarèrent prêts à discuter l'augmentation de salaires demandée, à condition que les ouvriers retiennent l'ordre de grève et acceptent d'apporter certaines modifications au statut de la Coopérative en formation.

Cette proposition patronale dut servir de base de discussion dès la reprise des pourparlers puisque la rentrée des ouvriers s'effectua le lundi 13 décembre, après que les patrons eurent accepté le principe d'une augmentation des salaires dès le jour de la rentrée.

Un arbitre fut chargé de fixer le taux de cette augmentation et d'arrêter les modalités d'un accord réglant pour l'avenir les salaires d'après le coût de la vie.

Voici les principaux termes de l'accord qui fut accepté quelques jours plus tard par les deux parties :

A partir du lundi 13 décembre, les salaires des ouvriers diamantaires belges sont augmenter de 10 %.

L'indice du coût de la vie à Anvers, est actuellement à 770.

(1) Carat métrique.

Chaque fois que cet indice augmentera de 25 points, les salaires seront augmentés de 5 %.

Toutefois, si d'aventure, l'indice fléchissait au-dessous de 770, le contrat serait rompu et les deux parties discuteraient alors ce qu'il y a lieu de faire.

Comme on le voit c'est un beau succès à l'actif de nos camarades belges.

Ils sont d'autant plus à féliciter d'avoir engagé la lutte que le moment était difficile en raison d'une part de la situation industrielle, d'autre part des dispositions dans lesquelles se trouvaient le patronat belge.

En effet, d'après un article paru dans le *Journal des Débats*, le Comité central industriel belge avait adressé à ses affiliés, à la suite de la stabilisation du franc belge, une circulaire engageant les industriels à se dégager dès à présent des conventions faisant intervenir l'index-number.

Le fait que nos camarades ont réussi dans ce moment même à obtenir la fixation de leurs salaires sur la base de cet index donne toute sa signification à la victoire obtenue.

Tous nos camarades auront déjà d'eux-mêmes fait les réflexions suivantes :

Si la situation industrielle était aussi mauvaise que certains patrons le prétendent, une augmentation aurait-elle pu se produire en Belgique ? Et les patrons auraient-ils montré autant d'empressement à proposer la reprise des pourparlers dès la première occasion, alors que le lock-out était effectif et la fermeture des ateliers presque générale ?

Poser ces questions, c'est y répondre.

HOLLANDE

La physionomie du marché du travail n'est pas sensiblement modifiée et le nombre des chômeurs est à peu près stationnaire.

NOS MORTS

Retenant une initiative autrefois amorcée dans ce Bulletin, nous publierons, à l'avenir, la liste des camarades diamantaires décédés. Nous aurons donc ainsi un état mortuaire de tous nos disparus.

Nous prions tous les Secrétaires de Syndicat ou de Section de bien vouloir nous informer des décès qui surviendraient dans leur centre, en nous informant de la date du décès et de l'âge des disparus.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de notre camarade

Louis DURAFFOURG

de la Coopérative Le Diamant, à St-Claude, décédé le 17 décembre 1926, dans sa 60^e année.

A sa famille, à ses amis, l'organisation adresse ses sincères condoléances et l'expression de ses regrets.

LA FEMME ET L'ARGENT

TRÉSORS d'OPHYR et de GOLCONDE

Les bijoux ne sont plus ces ornements coûteux, jadis transmis de mère en fille comme des insignes de bonne bourgeoisie. Perles et gemmes sont devenues des valeurs à change garanties contre les risques de dépréciation monétaire ; des investissements de capitaux, mobilisables en tous pays ; des richesses, sous le format le plus réduit, faciles à dissimuler ou à évader en périodes révolutionnaires.

Cette conception du joyau, considéré comme placement de prévoyance sociale, s'est généralisée par l'exemple des réfugiés russes, qui ne conservèrent, de leur ancienne opulence, que quelques pierres précieuses, cousues dans les doublures de leurs vêtements.

Mais, s'il n'y a plus de bijoux de famille, il ne manque point de familles de bijoux, et fort prolifiques ! Du tour de cou en perles minuscules de sa première communion, la jeune fille moderne demande à son papa de faire un collier de bal, que le fiancé devra transformer en rang de perles grosseur raisonnable, lequel devra être changé, par le mari, en sautoir de perles comparables à de petits oignons...

Naturellement, des épaules, ornées de perles, requièrent des oreilles ruisselantes de diamants, des bras cerclés de brillants, des doigts chargés d'émeraudes, de saphirs ou — au bas mot — de rubis !

Madame a pris goût au luxe. Elle est malade de voir, à sa meilleure amie, un bijou dont elle est privée. Comment un bon époux peut-il exposer sa femme à d'humiliantes comparaisons ? Monsieur résigné, se saigne aux quatre veines. Mais il est des limites aux sacrifices. Les affaires vont si mal ! Les bijoux, qui tenaient lieu d'enfants, vont tenir lieu d'amour ! Au premier refus, Madame boude. Monsieur s'affole. Le couple échafaude des combinaisons d'argent. Leur échec rend Madame maussade. Leur succès inspire à Monsieur d'étranges soupçons. Et adieu la paix du ménage !

Nous ne serons réellement une grande démocratie que quand chaque Française aura son petit collier de perles ou sa petite rivière de diamants. Nous allons à grands pas vers cet idéal. Le marché français a absorbé, sans le moindre fléchissement des cours, la bonne moitié des joyaux de l'empire des Romanov et de la double monarchie des Habsbourg...

A vrai dire, depuis la guerre, les bijoux, en France, comme les fortunes, ont changé de mains. Celles qui les détiennent ne sont pas toujours des plus aristocratiques. La noblesse doit se contenter des « copies » des perles et des gemmes, annexées par l'alimentation... Mais on fait de si belles copies !

Le fisc et le marché de Paris

Le marché de Paris serait le premier du monde, si la joaillerie française n'avait, dans le fisc, un ennemi impitoyable. Les taxes pleuvent drue comme grêle sur le trafic des lapidaires : 2 % à l'importation + 1,30 % à l'exportation, cela fait du 3,30 % sur toutes les opérations de transit de perles et de pierres fines... Ajoutez-y les 12 % de la taxe

de luxe... Surchargez ce 15,30 % des incidences de la taxe sur le chiffre d'affaires, de l'impôt sur les bénéfices commerciaux, de la patente, du revenu, etc., etc... et vous arriverez à du bon 20 %.

On n'a pas lourd de perles et de piergeries, pour un pauvre million de francs-papier ! S'il faut, là-dessus, prélever 200.000 francs pour le Trésor, les étrangers finiront par préférer faire le voyage de Bruxelles, Londres ou Amsterdam... au grand dam de notre industrie hôtelière, de nos chemins de fer, de nos Compagnies de navigation, et de nos industries et commerces de luxe.

Pour prouver l'importance du marché français de la joaillerie, il suffit d'emprunter quelques chiffres aux statistiques douanières de 1925 :

	FRANCS
Importations :	
Perles fines	1.838.000.000
Pierres précieuses ...	1.600.000.000
Exportations :	
Perles fines	1.954.000.000
Pierres précieuses ...	1.316.000.000

Peut-être serait-il plus sage de ne point laisser tuer, par une fiscalité outrancière, cette poule aux œufs d'or, sous couleur que la question n'intéresse que quelques poules de luxe... Cela fait tant plaisir à Amsterdam, Londres et Bruxelles, quand nous commettons de semblables erreurs d'appréciation !

Paris est le grand marché de joailleries pour les ensembles uniques, les pièces rarissimes et les spécimens introuvables. Il serait fâcheux de ne plus voir, aux vitrines de la rue de la Paix et des grands boulevards, que ces perles ternes et ces piergeries troubles, péjorativement appelées, par les experts, « yeux de merlans » et « culs de bouteilles » !

Perles blanc-rosé et diamants blanc-bleu

On a tenté d'établir des cours pour perles fines et pierres précieuses... 50 perles pesant environ 300 grains, vaudront 500.000, 600.000 ou 700.000 francs, selon leur orient, leur rondeur, leurs couleurs assemblées. Le poids d'une perle est le moindre de ses éléments d'estimation. Même en évaluant le grain au carré, selon la grosseur de la perle, on ne peut arriver qu'à des approximations. Le grain peut valoir dix, cent, cinq cents et mille fois plus, dans les perles rares. Les plus recherchés sont celles d'un orient blanc-rosé, qui font fureur aux Etats-Unis, où il existe nombre de colliers célèbres, assurés pour un, deux ou trois millions de dollars... Nous sommes loin du fameux collier de Mme Thiers, vendu, l'année dernière, 14 millions de francs.

La dernière exposition des Arts Décoratifs de Paris a remis en faveur les ensembles de brillants, quelque peu eclipsés par la perle. Nos élégantes reviennent aux colliers de diamants, aux diadèmes et, surtout, aux larges bracelets, si fort en vogue sous le Second Empire.

Un beau solitaire de 10 carats vaut actuellement de 6.000 à 50.000 francs le carat, selon la pureté de l'eau, la perfection de la taille et la couleur du diamant. Les diamants blanc-bleu, originaires de Golconde, sont, naturellement, prime. Viennent ensuite les diamants roses, bleu saphir, jonquille, absinthe, etc... dont la coloration singulière fait tout le prix.

De toutes les pierres précieuses, l'émeraude est la plus estimée parce que la plus rare,

lorsqu'elle est pure, parfaitement transparente et sans le moindre « crâpau ». Une émeraude claire de dix carats vaudrait, aujourd'hui, de 1.200.000 à 1.500.000 et, peut-être, 2 millions de francs. Le saphir succède à l'émeraude dans l'échelle des valeurs lapidaire. Un beau saphir cachemir de 10 carats vaudrait de 150.000 à 250.000 francs. Le saphir birman est moins recherché. Celui de Ceylan, plus commun, vaut moins encore. Le vrai rubis d'Orient, d'une certaine grosseur et d'un bel éclat rouge vif, vaut très cher. Le rubis Spinel est de seconde qualité. Le rubis de Siam de troisième. Quant au rubis balai, il est si commun qu'on ne l'incorpore plus aux belles compositions de joaillerie. La chambre syndicale des lapidaire, pour éviter toute confusion (surtout avec le rubis synthétique) a décidé que l'origine et la matière du rubis devront être spécifiées par le vendeur, sur sa facture.

Ne mentionnons que pour mémoire : topazes, améthistes, saphirs blancs ou roses, opales — qu'une superstition fait injustement dédaigner, alors que les anciens considéraient ces pierres comme des talismans — aigues-marines, péridot et autres corindons, employés dans la joaillerie à prix modérés.

Il faut des joyaux pour tous les goûts et pour toutes les conditions. Les femmes, à la rigueur, pourraient se passer de pain. Elle ne sauraient se passer de bijoux, si modestes soient-ils, qui attestent du moins qu'elles furent aimées. Les plus pauvres tiennent à ces souvenirs. Il n'est guère que les femmes du monde, les vedettes de music-hall ou les stars de cinéma pour semer avec désinvolture leurs colliers de perles et leurs sacs à bijoux. La police judiciaire accueille leurs plaintes avec un scepticisme poli. Sacs et colliers se retrouvent, généralement, une semaine ou deux après que les journaux ont publié le portrait de la grande dame, de la vedette ou de la star, en même temps que de fabuleuses estimations des joyaux disparus.

Marcel PAYS.

(*L'Information*, 19 nov. 26).

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours du mois
(Dans cette liste ne figurent pas les cotisations)

Vente de matériel (Coopérative <i>Les Moulins</i>).....	150 "
Pourcentage sur cotisations :	
Robert Monneret.. 12 25	15 55
Narcisse Saveret.. 3 30	20 "
Juliette Lavenna, St-Claude ..	1 "
Anonyme, Chassal.....	
Don de M. Jacobs Georges, Paris	100 "
Louis Sburlino, Lons-le-S... .	5 "
Collecte faite au banquet d'inauguration de l'atelier Jaillot et Ponard, St-Claude.....	50 "
Vente de stèles, M ^{me} Asscher, Versailles	574 25
Maison Poupart, Paris.....	10 "
Réunion de la Jeunesse, Paris ..	2 "
Maison Van Roten, Paris.....	100 "
Total.....	1.027 80
Liste précédente.....	191.266 45
Total à ce jour.....	192.294 25

Merci à tous ces généreux donateurs.

UN DANGER POUR NOTRE INDUSTRIE

LA TAXE A L'EXPORTATION

Nous avons eu l'occasion de signaler maintes fois le danger qu'une fiscalité excessive, faisait courir au commerce et à l'industrie des pierres précieuses.

S'il est des industries qui, par leur nature et les conditions dans lesquelles elles se sont développées, peuvent supporter de lourds impôts, toutes ne sont pas placées dans le même cas.

Cependant, dira-t-on, s'il est une industrie qui doit être frappée, c'est bien celle des pierres précieuses. Il serait paradoxal de demander l'exemption d'impôts pour ces articles de luxe et de frivolité, alors que des denrées nécessaires à la vie seront lourdement imposées. Il est juste, il est bon que les gens riches qui s'offrent de précieuses gemmes participent aux dépenses publiques.

Oui, mais...

Le malheur c'est que cet impôt ne soit pas universel, c'est qu'il soit perçu en France seulement. C'est que cette inégalité de traitement met l'industrie française en concurrence avec les industries étrangères et que dans cette concurrence nous n'avons pas le beau rôle.

Expliquons-nous :

Si la France était un pays producteur de diamants, il serait indifférent que les bruts exportés soient frappés d'un droit de sortie. Les étrangers acquéreurs de ces bruts paieraient aussi ces droits et nous pourrions alors applaudir à ce prélèvement opéré sur les bourses des riches au bénéfice de la collectivité. L'Industrie Française n'en souffrirait aucunement.

Mais tel n'est pas le cas.

Le sous-sol de la France ne renferme ni diamants, ni pierres précieuses. La matière première qui alimente nos ateliers vient de Londres, même si elle a fait un détour par Anvers ou Amsterdam.

Le même marché alimente les ateliers de Belgique, de Hollande, de France et d'ailleurs.

Frapper ces marchandises d'un droit à leur entrée en France, est une première faute si les autres pays ne les frappent pas d'un droit équivalent.

Les frapper une seconde fois à leur sortie, est une deuxième erreur, puisqu'alors elles prennent le chemin des marchés du taillé d'Anvers ou d'Amsterdam, **c'est-à-dire de pays qui ensemble, taillent les 7/8 des diamants manufacturés dans le monde entier, diamants qui, n'ayant aucune frontière à traverser pour arriver sur les marchés, n'ont pas de droit à acquitter.**

Dans ces conditions, maintenir une taxe à l'exportation, c'est aller à l'encontre de l'intérêt national, c'est, à proprement parler, saboter notre industrie.

En raison de la grande valeur des marchandises travaillées, la tave est beaucoup trop élevée.

Cependant, elle pouvait encore s'admettre lorsque la dépréciation du franc constituait une prime à l'exportation. Elle devient franchement intolérable depuis que le franc s'est en partie revalorisé.

La maintenir, c'est mettre notre industrie dans une situation très difficile vis à vis de ses concurrents étrangers.

C'est pourquoi l'Union Nationale des Ouvriers Diamantaires Français a engagé une action commune avec les Chambres Syndicales Patronales Diamantaire et Lapidaire du Jura et la Fédération des Coopératives Ouvrières Diamantaires de France pour obtenir, des pouvoirs compétents, la réduction de la taxe à l'exportation pour les Diamants et Pierres Précieuses.

Nous avons instruit de cette action la Chambre Syndicale des Négociants en Diamants, Perles et Pierres Précieuses et des Lapidaires de Paris, ainsi que le Syndicat Professionnel des Patrons et Entrepreneurs Diamantaires de Paris.

En réponse, ces deux organisations nous ont informé que, de leur côté, elles avaient entrepris des démarches tendant au même but.

Nous espérons que les Administrations intéressées ne demeureront pas sourdes à la voix de la raison et qu'en prenant la décision de fixer la taxe à l'exportation à un taux plus en rapport avec les exigences de notre industrie, elles mettront fin à une situation intolérable.

E. PONARD.

BRUITS & NOUVELLES

Les diamants alluvionnaires.

La question des diamants alluvionnaires continue à faire l'objet de nombreux échos dans les divers journaux financiers et économiques.

On se demande si, au cas où la production des diamants d'alluvions demeurerait aussi intense, le prix des pierres ne subirait pas une baisse sensible.

La réponse est difficile, car il se peut fort bien que, pour éviter un avilissement des prix, le Syndicat des Diamants, qui contrôle 90 % de la production minière, achète la plus grosse partie des diamants d'alluvions.

On suggère aussi que le Syndicat, sans acheter les diamants d'alluvions, n'aurait qu'à réduire le prix des pierres moyennes pour briser la concurrence qui lui est faite...

La question est d'importance. En octobre la production des champs alluvionnaires fut double de celle de juillet et cinq fois plus élevée que celle d'octobre 1925.

Elle représente environ 40 % de la production totale de l'Union Sud-Africaine, mais la majeure partie de ces bruts est de qualité inférieure.

Il paraît que les mines de diamants sont intervenues auprès du gouvernement Sud-Africain pour lui demander de réglementer la production des champs alluvionnaires.

Est-il exact comme le rapporte un confrère que tout le bruit fait autour de cette augmentation de production a surtout pour objet d'influencer le cours des valeurs diamantières?

Cela est fort possible et nous invite en tout cas à attendre sans trop d'émotion la suite de cette histoire.

De Beers. — Bonne année pour cette Compagnie dont le bénéfice avoué pour l'exercice clos au 30 juin se monte à 3.160.633 livres sterling contre 2.193.430 l'exercice précédent.

Les actionnaires à eux seuls se sont partagés 2.435.771 livres.

Qu'en pensez-vous, ouvriers diamantaires, mes frères ?

Le Diamant. — La production totale des diamants sud-africains pour l'année terminée le 31 octobre s'est élevée à 535.812 carats, d'une valeur de 2.636.871 livres.

Change et prix de détail. — On entend dire : « Il n'y a pas lieu de s'inquiéter de la revalorisation du franc et du cours de 120. Il n'y a pas bien du temps nous avons connu ce taux de change et nous avons toujours travaillé à plein rendement ».

Ceux qui parlent ainsi n'oublient qu'une chose : l'évolution des prix en France pendant cette période. Le tableau suivant cueilli *l'Impartial Français* en donnera une idée. Il donne quelques chiffres comparatifs de décembre 1925 alors que le cours moyen de la livre était à 130, et de décembre 1926 avec la livre à 122.

	1925	1926
Pain, le kilo.....	1 65	2 25
Farine.....	2 50	3 60
Sel	0 70	1 50
Sucre	3 35	5 20
Café	11 »	13 »
Végétaline	8 30	10 40
Beurre (Maggi).....	18 40	27 30
Rôti de bœuf congelé	11 »	13 »
Pâtes	4 »	9 »
Pommes de terre.....	0 80	1 40
Pommes à cuire	1 »	2 »
Tomates	2 40	3 30
Riz	2 80	4 80
Lait, le litre	1 30	1 60
Vin ordinaire rouge.....	1 50	2 50
Vin ordinaire blanc.....	1 60	2 80
Vinaigre	1 75	3 75
Huile arachide.....	6 50	7 30
Œufs frigo, la pièce	0 55	0 90
Camembert, la pièce	de 2 à 3	4 à 6

En Belgique. — **Hausse probable du coût de la vie.** — Le Conseil d'Administration des Chemins de fer a approuvé un relèvement des tarifs sur les réseaux belges.

Si cette mesure est mise à exécution — et il est probable qu'elle le sera bientôt — on peut s'attendre à une hausse correspondante du coût de la vie en Belgique.

LE BOORT

Le cours du boort est stationnaire.

Voici les prix établis à Amsterdam à la date du 17 Décembre 1926 :

Boort	le carat	10 20 florins.
Débris de cliveurs	—	8 16 »
Eclats.....	—	4 08 »
Poudre pure.....	—	4 08 »

En France, en raison de la hausse de notre devise, ces cours traduits en francs donnent une diminution notable sur les prix pratiqués ces derniers mois.

Cours moyen du florin ces dernières semaines : 10 francs.

LA HAUSSE DU FRANC

Comment opèrent les Spéculateurs

D'un article que publie M. Jacques Duboin dans *l'Information*, sous le titre : « Les méfaits de la spéculation à la hausse », nous détachons le passage ci-dessous.

Nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt. Si l'on parle beaucoup de spéculation, on se représente en général assez mal la façon dont elle s'exerce.

On verra combien est précaire la hausse du franc et quelle insécurité règne sur l'avenir de notre devise.

Une autre conséquence de l'énorme spéculation à la hausse qui vient de se poursuivre sur le franc, c'est d'avoir permis au Trésor de s'approvisionner de devises. Non seulement il a pu reconstituer, dit-on, le fonds Morgan, mais il peut faire face aux plus prochaines échéances. En même temps, le Trésor paraît regorger de francs au point que nous sommes en mesure de rembourser la Banque de France.

Ce miracle, hélas, ne peut s'expliquer encore que par la spéculation à la hausse sur notre devise.

Suivez-moi bien : voici un groupe de spéculateurs anglais qui décide d'acheter cent millions de francs. Ne vous récriez pas. L'opération est courante et elle se fait souvent sur des sommes beaucoup plus considérables.

Ces anglais, pour acheter leurs cent millions de francs, sont obligés d'offrir des livres sur le marché. Qui achète ces livres ? C'est le Trésor, directement ou indûctement, et vous comprenez que plus il y a de spéculateurs, plus le Trésor s'approvisionne de devises. Voici nos anglais en possession de leurs cent millions de francs. Qu'en feront-ils ? Ils les gardent jusqu'au jour où ils les revendront avec bénéfice. Mais en attendant ce jour, il faut faire quelque chose de ces cent millions de francs. On ne peut vraiment pas les laisser improductifs. Les faire venir à Londres ? Pourquoi faire ? Avec cent millions de francs à Londres, on est incapable de payer sa place en autobus, car les francs n'y ont pas court et le conducteur n'accepte que des penny. Alors on laisse les cent millions de francs en France en dépôt dans une banque ; et la banque, qui sait qu'on peut les lui redemander d'un instant à l'autre, se contente de les verser en compte courant au Trésor.

Chaque spéculateur à la hausse fournit donc au Trésor des devises étrangères d'abord, des francs ensuite. Si le Trésor emploie ces francs pour acheter de nouvelles devises, on voit l'engrenage.

Oui, mais lorsque le spéculateur voudra prendre son bénéfice ? Il réclamera ses francs à la banque, qui les réclamera au Trésor. Celui-ci devra ensuite décaisser ses livres... et quelques-unes de plus, puisque le spéculateur a réalisé un bénéfice.

On voit donc que la spéculation se fait en deux temps. Premier temps : le Trésor encaisse des livres et des francs. Second temps : Le Trésor décaisse un plus grand nombre de livres et les mêmes francs. L'idéal serait que l'opération s'arrêtât après le

premier temps. Mais connaissez-vous beaucoup de spéculateurs assez désintéressés pour ne pas prendre leur bénéfice ?

On s'est extasié sur l'abondance de notre Trésorerie ; c'est le Pactole qui coule à pleins bords. Quelques esprits curieux et qui se refusent de croire aux miracles ont cherché la clé de l'éénigme. La voici : le Trésor achète des devises avec les francs que la spéculation lui prête.

Que cette situation soit de tout repos... c'est une autre affaire.

L'enquête sur le Boort

Ses résultats

L'enquête que nous avons effectuée sur la quantité de boort vendue aux ouvriers, est maintenant terminée et ses résultats sont pleinement concluants.

A notre vive satisfaction, nous avons constaté que les plaintes légitimes dont nous avons été saisis, ne concernaient que quelques cas bien particuliers et ne s'appliquaient qu'à une bien faible minorité d'ouvriers.

La consultation à laquelle il a été procédé, donne les résultats suivants pour St-Claude et tous les centres environnans rattachés à son organisation :

2 patrons sont signalés comme ne donnant pas du tout de boort. Sur ces deux patrons, l'un n'a pas d'atelier, et partant, ne dispose que d'un personnel peu défini et assez changeant.

Le deuxième de ces patrons possède un petit atelier à St-Claude, mais n'occupe qu'un nombre d'ouvriers très réduit.

4 patrons sont signalés comme ne donnant du boort qu'en quantité insuffisante. Là encore, il s'agit de petits patrons qui n'occupent que peu d'ouvriers.

Tous les autres patrons vendent à leurs ouvriers une quantité suffisante de boort au prix de 40 francs le carat.

Sur l'ensemble des questionnaires rentrés, 80 % se prononcent pour le maintien du *statu quo* c'est-à-dire pour que le prix de vente du boort aux ouvriers demeure à 40 francs le carat.

Si les questionnaires s'étaient adressés individuellement à chaque ouvrier au lieu de s'adresser à l'ensemble des ouvriers d'un même atelier, la proportion des satisfaits par le régime actuel aurait été encore beaucoup plus forte puisque toutes les grosses maisons donnent suffisamment de boort à leur personnel.

Le Conseil d'Administration, examinant les résultats de cette enquête, ne pouvait que prendre acte de ses conclusions aussi catégoriques et les confirmer. C'est ce qu'il fit en décidant qu'il n'y avait pas lieu de demander un changement quelconque au prix de vente actuel du boort.

Toutefois, il lui est apparu nettement qu'il y avait possibilité d'exercer une action efficace sur les quelques patrons qui ne donnent pas de boort ou n'en donnent pas assez.

En effet, un examen sérieux de la situation, prouve que la totalité des ouvriers travaillant

chez ces patrons n'éprouverait, en période normale aucune difficulté à s'embaucher chez les autres patrons respectueux de la clause du tarif relative au boort. C'est dire qu'il y a possibilité d'action.

Pour le moment nous n'en sommes pas là, et nous ne nous départirons qu'à la dernière extrémité de la stricte neutralité que nous observons à l'égard des diverses maisons.

Nous sommes convaincus qu'un simple rappel à l'ordre sera suffisant pour que ces patrons rentrent dans la règle commune.



Pour les autres centres de province, toutes les réponses ont été favorables exception faite pour Lyon où tous les patrons font travailler avec de la poudre de tréfilerie.

Le Comité de l'Union n'a naturellement pas voulu prendre nettement position pour le cas de ce centre. C'est à l'organisation locale qu'il appartient d'étudier la question et de prendre les décisions nécessaires.



Cette enquête n'aura pas été inutile. Non seulement, elle a ramené à de justes proportions les plaintes qu'il y avait lieu de formuler, mais déjà elle a eu une influence plus directe : Nous avons vu des patrons qui semblaient vouloir suivre les traces de leurs collègues dont nous avons à nous plaindre dans la question du boort, revenir à une plus juste compréhension des choses, aussitôt connue notre initiative. Et cela est déjà un résultat qui n'est pas à dédaigner.

Nous espérons qu'à la suite des interventions que nous avons faites ou que nous ferons, tous les abus disparaîtront. Nous prions donc les camarades qui, à l'avenir se verront refuser du boort, de bien vouloir nous en informer, pour que nous puissions agir en conséquence.

Edmond PONARD.

STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS	Syndiqués	Chômeurs
Du 8 au 14 Novembre .	13.541	110
Du 15 au 21 — .	13.539	100
Du 22 au 28 — .	13.581	107
Du 29 Nov. au 5 Déc... .	13.605	111

Les 13.605 syndiqués de la dernière semaine se répartissent ainsi :

9.135 polisseurs, dont 36 chômeurs ;
2.017 sertisseurs, dont 20 chômeurs ;
1.473 débruteurs, dont 36 chômeurs ;
203 polisseurs de roses, dont 1 chômeur ;
36 sertisseurs de roses, tous au travail ;
18 débruteurs de roses, tous au travail ;
259 cliveurs, dont 16 chômeurs ;
308 scieurs, dont 2 chômeurs ;
156 frotteurs, tous au travail.

**

AMSTERDAM

	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 15 au 21 Novembre .	5.104	849
Du 22 au 28 — .	5.077	875
Du 29 Nov. au 5 Déc... .	5.119	826
Du 6 au 12 Décembre..	5.057	901

Pour la dernière semaine mentionnée, les effectifs se répartissent comme suit :

336 scieurs occupés, 21 chômeurs, dont 1 femme ;
2.956 polisseurs de brillants occupés, 381 chômeurs, tous hommes ;
606 sertisseurs de brillants occupés, 88 chômeurs, dont 1 femme ;
585 débruteurs de brillants occupés, 144 chômeurs, dont 82 femmes ;
187 polisseurs de roses occupés, 124 chômeurs, tous hommes ;
79 sertisseurs de roses occupés, 44 chômeurs, dont 1 femme ;
150 débruteurs de roses occupés, 77 chômeurs, dont 76 femmes ;
42 chatonniers occupés, 4 chômeurs, tous hommes ;
116 cliveurs occupés, 18 chômeurs, dont 1 femme ;

Service Assurances-Accidents

A NOS CAMARADES ASSURÉS

L'augmentation récente des droits d'enregistrement et de timbre nous impose un léger relèvement du montant des primes d'Assurances.

Du fait de cette augmentation, le Service des Assurances Accidents accuse pour le dernier trimestre un léger déficit.

Or si l'organisation consent à assumer tout le travail sans en tirer le moindre bénéfice, il est de toute logique que ce service se suffise à lui-même.

En conséquence, à partir du 1^{er} janvier 1927, toutes les primes trimestrielles seront majorées de un franc.

La prime d'assurance complète sera donc portée de 17 à 18 francs par trimestre, tandis que la semi-complémentaire passera de 14 à 15 francs.

Nous espérons que tous les assurés comprendront les raisons de cette augmentation dont la responsabilité ne saurait nous incomber. C'est une des mille formes de l'augmentation des impôts et de la vie chère. E.P.

DIAMANTAIRES !

Pour tout ce qui concerne votre outillage en coquilles mécaniques, griffes, montage de meules, pilons, etc., adressez-vous à

M. LOUIS BERTHON

Mécanicien-Ajouteur

à AVIGNON, par SAINT-CLAUDE

De la valeur de votre outillage dépend votre production

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce
et de l'Industrie, Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle

du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales
des Bijoutiers Négociants
et Organisations Ouvrières

Fondateur des Ecoles Professionnelles

de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale



LE GÉRANT,
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS
à grossissements spéciaux

CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec
poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient
les pierres comme un roc

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)